



# Séance du Conseil de communauté

Du 31 janvier 2017

---

## COMPTE-RENDU n° 01/2017

---

L'an deux mil dix-sept et le trente et un janvier, le Conseil de Communauté du Grand Pic St Loup s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sis Hôtel de La Communauté à ST-MATHIEU-DE-TREVIERS, après convocation légale le 24 janvier 2017, sous la Présidence de Monsieur Alain BARBE.

### **Étaient présents :**

M. Jacques GRAU (Assas)  
Mme Agnès ROUVIERE-ESPOSITO (Buzignargues)  
M. André COT (Claret)  
M. Daniel FLOUTARD (Combaillaux)  
M. Michel PLAN (Ferrières les Verreries)  
M. Pierre ANTOINE (Guzargues)  
M. Alain BARBE – Mme Dominique STEWART (Les Matelles)  
M. Gérard BELIN (Le Triadou)  
Mme Mariannick POVEDA (Notre Dame de Londres)  
M. Georges CAPUS (Pégairolles de Buèges)  
M. René ALBE (Saint André de Buèges)  
Mme Françoise MATHERON (Saint Bauzille de Montmel)  
Mme Francine BOHE – M. Rodolphe CAYZAC – M. François GEORGIN – M. Alain PERRET DU CRAY (Saint Clément de Rivière)  
Mme Isabelle ALDEBERT – M. Claude COURTOIS – M. Gilles FRONTIN – Mme Annie LAMOR –  
Mme Michèle LERNOUT – M. Michel MAROT – Mme Valérie RIVIERE – Mme Hélène TAURAN (Saint Gély du Fesc)  
M. Jean-Michel PECOUL (Saint Hilaire de Beauvoir)  
M. Laurent SENET (Saint Jean de Buèges)  
M. Jean-Claude ARMAND (Saint Jean de Cornies)  
M. Michel CROUSILLES – M. Jean-Louis RODIER (Saint Martin de Londres)  
Mme Patricia COSTERASTE – M. Jérôme LOPEZ – Mme Christine OUDOM – M. Lionel TROCELLIER – M. Robert YVANEZ (Saint Mathieu de Trévières)  
Mme Véronique TEMPIER (Saint Vincent de Barbeyrargues)  
M. Antoine MARTINEZ (Sainte Croix de Quintillargues)  
Mme Eliette CHARPENTIER (Sauteyrargues)  
M. Eric BASCOU – M. Salvator D'AURIA – Mme Bernadette ORGEVAL – M. Philippe SECONDY (Teyran)  
M. Hussam AL MALLAK (Vailhauquès)  
M. Gérard FABRE (Valflaunès)  
M. Pierre LOUIS (Viols le Fort)

### **Excusés :**

M. Philippe DOUTREMEPUICH (Causse de la Selle)  
Mme Claudine SAEZ (Cazevieille)

Mme Irène TOLLERET (Fontanès)  
M. André LEENHARDT (Lauret)  
M. Franck TOURREL (Mas de Londres)  
Mme Clothilde OLLIER (Murles)  
M. Roger GRANIER (Rouet)  
M. Alphonse CACCIAGUERRA (Saint Clément de rivière)  
M. Guillaume FABRE (Saint Gély du Fesc)  
M. Philippe LECLANT (Saint Gély du Fesc) – *Pouvoir à Mme LAMOR*  
M. Jean-Pierre RAMBIER (Saint Jean de Cuculles)  
Mme Claude LORY (Saint Martin de Londres)  
Mme Françoise GALLAS (Teyran) – *Pouvoir à M. SECONDY*  
M. Jean-Baptiste PANCHAU (Vacquières) – *Pouvoir à M. COT*  
M. Philippe CAZALS – Mme Ban WAGNER (Vailhauquès)  
M. Jean-Paul CAIZERGUES (Viols en Laval) – *Pouvoir à M. LOUIS*

M. Gilles FRONTIN est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président accueille les nouveaux conseillers communautaires et les présente :

- Madame Bernadette ORGEVAL pour la commune de Teyran
- Mesdames Isabelle ALDEBERT et Hélène TAURAN et Monsieur Michel MAROT pour la commune de Saint Gély du Fesc

Monsieur le Président présente ensuite les deux nouveaux maires :

- Notre Dame de Londres : Madame Mariannick POVEDA
- Saint André de Buèges : Monsieur René ALBE

Monsieur le Président rappelle ensuite l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2016
- 2) Compte rendu des décisions du Président prises dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil de Communauté

Procédures – Moyens internes

- 3) Requalification de la ZAE Les Avants à Saint Mathieu de Trévières : Modification du plan de financement joint à notre demande de subvention Leader
- 4) Versement de la cotisation annuelle 2017 à la Mission Locale Garrigue Cévennes
- 5) Attributions de compensations définitives 2016 et provisoires 2017
- 6) Création d'un budget annexe « Eau brute »
- 7) Autorisation de signature d'une convention avec l'EPTB Vidourle relative à une étude hydraulique sur le bassin versant de la Bénovie

Institution et vie politique

- 8) Désignation de représentants au sein des organismes extérieurs suite à la recomposition du conseil de communauté

Actions de la CCGPSL pour la préservation du territoire

- 9) Acquisition de terrains sur la commune de Mas de Londres

Actions de la CCGPSL en faveur du développement de l'agriculture

- 10) Attribution de subventions dans le cadre des MICA/PAT

Action de la Communauté de Communes en faveur du logement social

- 11) Avis sur la garantie d'emprunt auprès de la CCGPSL du projet « Bissy 3 » sur la commune de Saint Clément de Rivière.

Action de la Communauté de Communes en faveur des jeunes du territoire

- 12) Vote des tarifs séjours printemps 2017

Action sociale

- 13) Autorisation de signature d'un bail de location de locaux situés au sein de la commune de Saint Mathieu de Trévières pour le RISE et l'ENP

Action de la Communauté de Communes pour l'aménagement et le développement durable

- 14) Signature d'une convention de prêt temporaire d'actions de la SPL ARPE Occitanie
- 15) Dépôt de candidature du Site « Saint-Guilhem le Désert – Gorges de l'Hérault » au

renouvellement du Label Grand Site De France

Action de la Communauté de Communes pour le développement touristique du territoire

16) Demande de subventions au Conseil Départemental de l'Hérault pour la mise en place de signalétique pour le GR de pays « Tours dans le Grand Pic Saint-Loup, et pour de la signalétique sur des sites d'escalade

17) Autorisation de signature de l'annexe annuelle 2017 de la convention entre l'EPIC et la CCGPSL

18) Questions d'actualité

### **1) Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2016**

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu de la séance du 13 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **2) Compte rendu des décisions du Président prises dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil de Communauté**

Monsieur le Président indique que la liste complète figure dans la note de synthèse et demande s'il y a des remarques ou des questions.

Cette liste faisant l'objet d'aucune remarque, Monsieur le Président passe au point suivant.

### **Procédures – Moyens internes**

### **3) Requalification de la ZAE Les Avants à Saint Mathieu de Trévières : Modification du plan de financement joint à notre demande de subvention Leader**

Monsieur MARTINEZ indique que le conseil de communauté a déjà délibéré sur ce point avec une demande de participation du Département de 16 %. Il s'avère que, depuis, le Département a signifié à la CCGPSL qu'il ne l'accompagnerait pas eu égard à la nouvelle répartition des compétences.

Monsieur MARTINEZ donne le nouveau plan de financement :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Aménagement de 3 parkings	51 987,20 €	LEADER	40 656,38 €
Marquage routier	6 044,40 €	CCGPSL (contrepartie nationale appelant du FEADER)	10 164,10 €
Mobilier	3 750,00 €	CCGPSL (auto-financement)	12 705,12 €
Espace stationnement RIS	1 744,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>63 525,60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>63 525,60 €</b>

*Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la modification du plan de financement initial tel qu'exposé ci-dessus, DECIDE D'INSCRIRE les crédits afférents à cette opération au budget 2017 de la collectivité, et AUTORISE Monsieur le Président à solliciter un accompagnement financier à hauteur de 64% au GAL Grand Pic Saint-Loup au regard de la contrepartie nationale s'élevant à 16% pris en charge par la CCGPSL et à signer toutes les pièces y afférentes.*

### **4) Versement de la cotisation annuelle 2017 à la Mission Locale Garrigue Cévennes**

Monsieur LOUIS expose que la Mission Locale Garrigue et Cévennes a sollicité de la communauté de communes, au titre de l'exercice 2017, une contribution de 85 694,40 € calculée sur la base de la population 2017 soit 47 608 habitants et d'une cotisation par habitant de 1,80 €. Cette participation sera prévue au budget 2017.

*Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le versement de la cotisation annuelle 2017 à la Mission Locale Garrigue Cévennes d'un montant de 85 694,40 €.*

#### **5) Attributions de compensations définitives 2016 et provisoires 2017**

Monsieur LOUIS indique que les attributions de compensations provisoires 2017 sont les mêmes que celles de 2016. Le transfert de charges relatif aux ZAE sera intégré ultérieurement.

Monsieur le Président précise que le travail sur les ZAE est en cours et que la CLETC doit se réunir.

Monsieur BASCOU fait remarquer que les communes doivent établir leur budget et qu'elles ont besoin de ces informations. Il souhaiterait avoir un calendrier.

Monsieur le Président répond que la CCGPSL sera en mesure de transmettre des éléments significatifs d'ici une dizaine de jours.

*Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE les attributions de compensations provisoires 2017 et définitives 2016 telles que proposées.*

#### **6) Création d'un budget annexe « Eau brute »**

Monsieur LOUIS expose que le principe d'unité budgétaire implique que toutes les opérations d'un organisme public soient retracées dans un document unique. Par exception au principe d'unité budgétaire, divers textes ont prévu l'établissement de budgets annexes qui ont pour objet de regrouper les opérations de services ayant une organisation dotée d'une autonomie relative et dont l'activité tend à produire ou à rendre des services. Les services gérés en budgets annexes n'ont pas d'organisation administrative propre, ni d'autonomie financière. Cependant, ils font l'objet d'un budget et d'une comptabilité distincts.

Dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public, Monsieur LOUIS propose de créer un budget annexe eau brute à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, conformément à la réglementation. La comptabilité de ce budget permettra d'identifier dans un budget distinct les dépenses et recettes liées à cette compétence, et de suivre l'évolution de sa situation financière. Ce budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

Monsieur SENET demande pourquoi l'eau brute ne rejoint pas le budget de l'eau.

Monsieur LOUIS répond qu'il s'agit d'une obligation réglementaire.

Madame ROUVIERE-ESPOSITO demande quelles seront les inscriptions sur ce budget hormis l'étude en cours.

Monsieur ARMAND répond que la CCGPSL un programme d'investissements important et notamment celui de l'extension de Vacquières. Il y aura également le fonctionnement du service. Il ajoute que même si la CCGPSL a recours à une DSP, il faudra de toute façon avoir un budget pour inscrire les recettes et les dépenses qui sont liées à l'amortissement, aux renouvellements, etc.

Madame ROUVIERE-ESPOSITO demande s'il y aura des incidences sur les syndicats qui, par ailleurs, pourraient avoir la compétence « eau brute ».

Monsieur RMAND répond qu'il n'y aura aucune incidence.

*Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la création d'un budget annexe « eau brute »*

## **7) Autorisation de signature d'une convention avec l'EPTB Vidourle relative à une étude hydraulique sur le bassin versant de la Bénovie**

Monsieur ARMAND explique que la Bénovie est un affluent rive droite du Vidourle qui conflue à Boisseron et que, sur le haut bassin versant se trouvent 6 communes membres de la CCGPSL (Sainte Croix de Quintillargues, Fontanès, Saint Bauzille de Montmel, Saint Jean de Cornies, Saint Hilaire de Beauvoir et Guzargues. Il indique que certaines de ces communes subissent des inondations assez pénibles et notamment Sainte Croix de Quintillargues.

Monsieur ARMAND indique que, dans le cadre du programme d'aménagement et de protection contre les inondations, l'EPTB Vidourle a prévu, dans son budget 2017, de réaliser une étude sur le bassin de la Bénovie, étude qui viendra compléter les PPRI en cours et définir les travaux à entreprendre pour se protéger des inondations.

Monsieur ARMAND précise que le montant global prévisionnel de l'étude est estimé à 120 000 €HT et que le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Maîtrise d'ouvrage 20 % HT	24 000 €
Feder 50 % HT	60 000 €
Subvention Région 30 % HT	36 000 €

et que la part incombant à la CCGPSL s'élève à la somme de 10 183,20 €

Monsieur le Président indique que la Commission Eau réunis le jeudi 19 janvier 2017 propose un avis favorable à cette convention.

Madame ROUVIERE-ESPOSITO demande si les communes doivent prévoir les sommes correspondantes à leur commune ou si les frais sont à la charge de la CCGPSL.

Monsieur le Président répond qu'ils seront pris en charge par la communauté de communes.

*Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention avec l'EPTB Vidourle.*

## **Institution et vie politique**

### **8) Désignation de représentants au sein des organismes extérieurs suite à la recomposition du conseil de communauté**

Monsieur le Président rappelle que certains conseillers communautaires, impactés par la recomposition du conseil de communauté de la CCGPSL, représentaient la collectivité au sein des organismes extérieurs. Suite à leur départ, il convient de les remplacer.

Monsieur le Président fait les propositions suivantes :

#### Syndicat Mixte entre Pic et Etang SMEPE

Titulaire : Monsieur Pierre ANTOINE

Suppléant : Monsieur Jean Michel PECOUL

#### Syndicat Mixte lez Mosson Etangs Palavasiens SYBLE

Monsieur Daniel FLOUTARD

#### Syndicat mixte des Eaux et de l'Assainissement de la Région Pic Saint Loup SMEA

Monsieur le Président propose que Monsieur Philippe LAGARDE reste en poste

## EPIC de Tourisme et Loisirs en Grand Pic Saint Loup

Titulaires :

- Madame Clothilde OLLIER
- Madame Eliette CHARPENTIER
- Monsieur Rodolphe CAYZAC
- Monsieur Laurent SENET

Suppléants :

- Monsieur Gérard FABRE
- Monsieur Philippe LECLANT

Collège du Pic Saint Loup :

Madame Francine BOHE

Monsieur CAYZAC fait remarquer que la commune dispose déjà de deux représentants au conseil d'administration de ce collège.

Monsieur le Président remercie Monsieur CAYZAC pour cette remarque et précise que Madame BOHE parlera u nom de la CCGPSL.

Collège François Villon :

Monsieur Michel MAROT

Mission Locale Garrigues Cévennes :

Madame Françoise GALLAS

Commission consultative paritaire de l'Energie

Titulaire : Monsieur André COT

Suppléante : Madame Bernadette ORGEVAL

*Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces propositions.*

### **Action de la CCGPSL pour la préservation du territoire**

#### **9) Acquisition de terrains sur la commune de Mas de Londres**

Madame TEMPIER expose que le secteur de la plaine de Londres est un secteur particulièrement riche en termes de biodiversité et en particulier en ce qui concerne les « zones humides ». Depuis quelques mois, il est constaté la mise en vente de parcelles pour des usages destinés à des activités de loisirs et dans des tarifs déconnectés de la réalité des prix du marché du foncier pour ce type de bien. Deux risques majeurs sont liés à ces ventes : la perte de biodiversité liée au risque de cabanisation ou de retournement des zones humides et la hausse fictive et démesurée des prix du marché du foncier pour ce type de bien. Les communes de la plaine de Londres sont particulièrement sensibles à cette problématique et un groupe de travail a été constitué avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour réfléchir à la mise en place d'une stratégie d'action. La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a notamment déjà engagé plusieurs procédures d'acquisition de parcelles d'intérêt écologique fort dans ce secteur sur les lieudits de la Jasse en 2010 et de la fraicinède en 2013.

Madame TEMPIER indique que ce jour, une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été reçue par le Département de l'Hérault et la commune de Mas de Londres pour la cession de 2 parcelles représentant une surface totale de 1ha 11a 80ca cédé au prix de 10000 €(soit 0.89€/m<sup>2</sup>). Il apparaît que ces parcelles sont localisées dans un secteur d'intervention prioritaire (Zone humide répertoriée à l'inventaire départemental et présence d'habitat d'intérêt prioritaires au titre de Natura 2000) et que la commune de Mas de Londres n'est pas en capacité de pouvoir préempter. La commune de Mas de Londres propose, par délibération du 23 janvier 2017, de déléguer son droit de préemption environnemental à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour l'emprise des deux parcelles concernées (B26 et B173) afin de permettre à la Communauté de Communes de mettre en place une procédure de préemption environnementale en révision de prix à 0.50 €/m<sup>2</sup>, correspondant

au prix réel du marché pour ce type de bien, soit un coût d'acquisition de 5590 €. L'agence de l'Eau est en mesure d'accompagner financièrement cette acquisition (à hauteur de 80%) si elle s'accompagne de la mise en place d'un plan de gestion approprié. Le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc Roussillon s'est engagé à accompagner la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup dans la mise en œuvre de ce plan de gestion. Enfin, le service Observatoire Stratégique Conseils au Département de l'Hérault accompagne également ce dossier (appuis administratif et technique) dans le cadre d'une convention de partenariat.

*Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE le transfert par la commune du droit de préemption environnemental pour les parcelles cadastrées B26 et B173 sises sur la commune de Mas de Londres, AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre d'une procédure de préemption environnementale en révision de prix et signer tous les documents nécessaires jusqu'à l'acquisition, le cas échéant, des parcelles B26 et B173 sises sur la commune de Mas de Londres et de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse la subvention la plus large possible permettant d'accompagner l'acquisition desdites parcelles et la mise en œuvre du plan de gestion approprié.*

### **Actions de la CCGPSL en faveur du développement de l'agriculture**

#### **10) Attribution de subventions dans le cadre des MICA/PAT**

Monsieur le Président expose que plusieurs projets ont été reçus dans le cadre de l'appel à projet lancé il y a quelques semaines. Il s'agit de renouvellement de demandes.

##### Festa de la Vendémia – solde de la subvention 2016 – association « Culture et vins »

Un problème d'écriture comptable n'a pas permis de verser le montant du solde de la subvention attribuée sur l'exercice budgétaire 2016. Afin de pouvoir verser ce solde sur l'exercice 2017, le conseil communautaire devra à nouveau délibérer. Il est à noter que cette manifestation, qui s'est déroulée sous le signe de la solidarité suite à l'épisode de grêle du 17 août 2016, a été un véritable succès ; L'intégralité des recettes générées par les différents événements mis en place lors de la manifestation ayant été reversés au profit des vigneronns sinistrés.

Le montant du solde de la subvention restant à verser est de 1750 €

##### 9<sup>ème</sup> fête de la truffe et des produits du terroir à Claret – association « culture et truffes »

Manifestation soutenue depuis 2015.

Objectif : promotion de la truffe noire et des produits du terroir : 8 exposants truffiers, 15 exposants produits du terroir (dont la moitié du territoire) et 15 exposants artisanat d'art. Le programme prévoit en complément du marché des cycles de conférence, des démonstrations de cavage, une animation musicale. Des partenariats sont noués avec d'autres acteurs du territoire (mas de Baume, Café local, comité des fêtes) => impact sur l'activité économique locale non négligeable. 3000 visiteurs sont attendus.

Budget de la manifestation : 4270 €

Subvention demandée : 1500 € soit 35.13% (500€ attribué en 2016). L'Appel A Projet précise que la participation de la CCGPSL est limitée à 30% du budget soit une participation limitée à 1281 €

Monsieur le Président indique qu'après en avoir débattu, les membres de la commission agriculture réunis le 12 décembre 2016 ont confirmé l'éligibilité du dossier et proposent l'attribution d'une subvention au titre des MICA pour un montant de 1281 € (correspondant à 30% du budget prévisionnel).

##### « L'Hérault de Ferme en Ferme » et les « Agriculterelles » - Association FR CIVAM

Cette manifestation s'intègre désormais dans la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial. L'association présente ainsi un projet groupé qui vise à animer le territoire sur deux temps de l'année (avril / août).

Concernant l'Hérault de Ferme en Ferme, le succès de la manifestation n'est plus à démontrer. En

2016, 14000 visiteurs ont été recensés sur le Département dont 5000 sur le circuit Pic St Loup. 12 fermes participeront à l'opération 2017 réparties de façon homogène sur le territoire de Vailhauquès à Rouet et de Viols le Fort à St Jean de Cornies.

La seconde manifestation s'intègre dans une mise en valeur croisée entre le patrimoine agricole du territoire et la création artistique. Le CIVAM organise depuis 2 ans cette manifestation qui attire de plus en plus de participants (plus de 280 personnes l'an dernier – 50 la première année). Par cette approche, le CIVAM favorise la consommation locale de produits de qualité et développe l'économie agricole du territoire. Cette manifestation estivale fait de plus échos aux marchés de producteurs de pays qui se basent sur le même principe : proposer au public une soirée festive autour des produits du territoire. La réalisation de cette manifestation sur une exploitation agricole renforce le lien producteur/consommateur.

Budget de la manifestation : 32 702 €

Subvention demandée : 4 500 € soit 13.8% (3000 € attribué en 2016 uniquement pour HFF).

Monsieur le Président indique qu'après en avoir débattu, les membres de la commission agriculture réunis le 12 décembre 2016 ont confirmé l'éligibilité du dossier et proposent l'attribution d'une subvention au titre de la mise en œuvre du PAT pour un montant de 4 000 € (12.23% du budget prévisionnel).

*Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ATTRIBUE les subventions proposées.*

### **Action de la Communauté de Communes en faveur du logement social**

#### **11) Avis sur la garantie d'emprunt auprès de la CCGPSL du projet « Bissy 3 » sur la commune de Saint Clément de Rivière.**

Monsieur AL MALLAK expose que dans le cadre du règlement d'aide aux logements sociaux, l'opérateur HLM "FDI HABITAT", pour le compte de la commune de Saint-Clément de Rivière, a sollicité par courrier la CCGPSL, pour bénéficier de la garantie d'emprunt pour la réalisation de logements à loyers modérés.

Monsieur AL MALLAK explique que la garantie d'emprunt concerne un programme de construction de 34 logements collectifs dans le cadre d'une opération dénommée « Campus de Bissy 3 » sur la commune de SAINT CLEMENT DE RIVIERE. La demande concerne, 34 logements à loyers modérés : 16 de type T2, 8 de type 3 et 10 de type 4. Il s'agit d'une opération agréée par l'Etat et le Département (qui en outre garantit 25% des emprunts), et composée de 24 logements PLUS (prêt locatif à usage social) et 10 logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration).

Monsieur AL MALLAK précise que dans le cadre de ce dossier, FDI HABITAT sollicite la CCGPSL pour garantir les emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et Consignations à hauteur de 75 % du montant total de 3 072 642 € soit une garantie portant sur 2 304 481.5€ soit dans le détail :

PLAI (840 684 €)	630 684 €- 40 ans – 0.55 % (- 20 pdb LA)
PLAI FONCIER (204 700 €)	153 525 €- 60 ans – 1.12 % (+ 37 pdb LA)
PLUS (1 527 023 €)	1 145 267.25 €- 40 ans – 1.35 % (+60 pdb LA)
PLUS FONCIER (500 007 €)	375 005.25 €- 60 ans – 1.12 % (+37 pdb LA)

Monsieur AL MALLAK conclut en indiquant que, après examen du dossier, le Bureau Communautaire préconise un avis favorable pour la demande de garantie d'emprunt pour ce projet « Bissy 3 » sur la commune de Saint Clément de Rivière.

Monsieur CAYZAC explique que ce programme correspond, en fait, à 46 logements car 12 d'entre eux ne sont pas classés en logement social mais en accession à la propriété par le principe de location avec option d'achat dans les 5 ans. Il ajoute que ce programme entre dans le cadre du plan triennal de la commune et des accords qu'elle a conclu avec les services de la Préfecture. Une fois ce programme



réalisé, un certain nombre de logements de Bissy deviendront logements sociaux ce qui permettra à la commune d'atteindre la moitié de son objectif, c'est-à-dire 200 logements sociaux.

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et par 48 voix pour et 1 abstention, ACCORDE sa garantie à hauteur de 75% pour un prêt de 3 072 642 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et Consignations pour la réalisation par la SA d'HLM FDI HABITAT de 34 logements à loyers modérés dans le cadre de l'opération « Bissy 3 » sur la commune de Saint-Clément de Rivière.***

### **Action de la Communauté de Communes en faveur des jeunes du territoire**

#### **12) Vote des tarifs séjours printemps 2017**

Monsieur YVANEZ expose qu'il s'agit des tarifs pour les séjours « printemps 2017 » et que la collectivité applique toujours le même principe de participation. Il rappelle que le détail figure dans la note de synthèse.

Monsieur YVANEZ présente ensuite les différents séjours, invitant les membres du conseil de communauté à se reporter à la note de synthèse pour le détail des tarifs par tranche.

##### CAP sur le Luberon

Dates : lundi 3 au mercredi 5 avril 2017

Places : 22 enfants

Âges : 9/12 ans

##### CAP sur Port Aventura

Dates : mardi 11 au jeudi 13 avril 2017

Places : 48 enfants

Âges : à partir de 12 ans

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE les tarifs précités.***

### **Action sociale**

#### **13) Autorisation de signature d'un bail de location de locaux situés au sein de la commune de Saint Mathieu de Trévières pour le RISE et l'ENP**

Monsieur YVANEZ expose que la CCGPSL a la possibilité de louer des locaux sur la commune de Saint Mathieu de Trévières (à côté de la MLI) afin d'y installer le RISE et un nouvel espace numérique partagé (ENP).

Monsieur YVANEZ précise les conditions de cette location :

- Bail d'une durée de un an
- Le RISE occupera le bureau de 40 M<sup>2</sup> avec un loyer mensuel correspondant à 400 €/mois
- L'espace numérique partagé ENP occupera le bureau de 48 m<sup>2</sup> avec un loyer mensuel de 480 €/mois

Soit au total un loyer mensuel de 880 €

Monsieur YVANEZ pense qu'il serait judicieux de communiquer largement sur cette installation.

Monsieur LOPEZ remercie Monsieur le Président et Monsieur YVANEZ pour cette remarquable initiative. Il pense que réunir en un seul espace la MLI, le RISE et l'ENP est une très bonne idée. Monsieur LOPEZ indique que la commune devrait inscrire au budget 2017 la réhabilitation des espaces publics autour (parkings,...). Concernant la communication, Monsieur LOPEZ va dans le sens de Monsieur YVANEZ et suggère d'organiser une inauguration à laquelle seraient invités la Région et le Département notamment. Monsieur LOPEZ indique enfin qu'il a proposé à Monsieur

YVANEZ que cet espace porte le nom de Danièle DUBOIS afin de rendre hommage à ses 40 ans d'investissement en faveur de l'emploi sur le territoire du Grand Pic Saint Loup.

Monsieur le Président remercie Monsieur LOPEZ pour ces propositions. Il rejoint Monsieur LOPEZ sur l'implication de Madame DUBOIS en matière d'emploi et pense qu'il faut, en effet, procéder à l'inauguration officielle de cet espace.

*Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à signer ce bail dans les conditions ci-dessus énumérées.*

### **Action de la Communauté de Communes pour l'aménagement et le développement durable**

#### **14) Signature d'une convention de prêt temporaire d'actions de la SPL ARPE Occitanie**

(Rapporteur : Monsieur AL MALLAK)

En introduction, Monsieur le Président indique que ce dispositif paraît intéressant et pertinent pour la CCGPSL au moment où elle souhaite renforcer ses partenariats avec la Région.

Monsieur AL MALLAK expose que l'ARPE (Agence régionale du développement durable) est une Société Publique Locale (SPL) qui propose un accompagnement stratégique ainsi qu'un appui technique en adéquation avec les besoins des projets d'aménagement et de développement durable de ses collectivités actionnaires.

Monsieur AL MALLAK explique que ses domaines d'intervention sont variés :

- Aménagement et urbanisme durable
- Maîtrise de la demande en énergie, développement et promotion des énergies renouvelables, lutte contre la précarité énergétique, qualité de l'air
- Intermodalité et complémentarité entre les modes de transports, mobilité durable
- Protection et gestion des ressources naturelles, des milieux et des espèces
- Prévention et réduction des déchets
- Tourisme durable
- Economie circulaire
- Organisation des services publics de proximité
- Promotion de l'éco-consommation et de l'éco-production
- Promotion de l'éco-conditionnalité dans les commandes publiques
- Réduction de la fracture numérique et développement des services numériques
- Conseil et accompagnement : Accompagnement stratégique et méthodologique des collectivités dans l'émergence, le suivi et l'évaluation de leurs projets territoriaux.

Monsieur AL MALLAK indique que l'adhésion se fait par actionnariat (achat d'action, 42 collectivités actionnaires en 2016). D'origine midi-pyrénéenne, l'ARPE, sous l'impulsion de la Région, se développe sur l'ensemble de l'Occitanie, la Communauté d'agglomération de Perpignan, particulièrement en pointe sur ces thématiques, est le premier actionnaire de l'ancien Languedoc-Roussillon.

Monsieur AL MALLAK ajoute que dès 2017, certaines actions qui doivent être mises en œuvre par la CCGPSL pourraient bénéficier du soutien technique de l'ARPE :

- Plan climat air énergie territorial (PCAET)
- Préparation à la prise de compétence GEMAPI
- Mobilité durable
- Accessibilité des bâtiments et espaces publics
- Appui aux territoires à énergie positive pour la croissance verte

et qu'en adhérant à la SPL, la CCGPSL pourrait faire appel à la société sans mise en concurrence préalable, conformément à la dérogation des Marchés Publics instituée par son article 3-1, pour les prestations dites « in house ».

Monsieur AL MALLAK explique que pour bénéficier des prestations de la SPL sans attendre la réalisation de formalités liées à la cession des actions (par exemple pour l'élaboration de PCAET), une convention de prêt temporaire d'actions peut être consentie par un actionnaire de l'ARPE. Cette convention serait établie sur une durée de 6 mois renouvelable une fois. Après contact avec l'EPCI SICOVAL (sud-est de Toulouse) les élus de ce territoire nous proposent de nous prêter une action pour bénéficier des prérogatives résultant de la qualité d'actionnaire de l'ARPE, dès le début de l'année 2017. A terme, lors d'une augmentation de capital de cette société, la CCGPSL pourrait devenir actionnaire en achetant 25 parts de 100 € soit un coût de 2 500 €(sans limite de temps).

Monsieur CAPUS souhaite des informations sur le mode de fonctionnement de cette SLP et notamment sur la tarification de ses interventions.

Monsieur le Président indique que l'objectif est de rationaliser les coûts qui sont moindres et d'éviter les lourdes procédures des marchés publics.

Monsieur BASCOU demande au Président s'il connaît des collectivités de la strate de la CCGPSL qui ont déjà contractualisé. Il demande ensuite si les communes peuvent, individuellement, faire la même chose.

Monsieur le Président répond que ces conventionnements se sont développés surtout en Midi Pyrénées et qu'il n'en existe pas encore dans le département de l'Hérault. Il explique que la communauté de communes a été orientée par la Conseillère Régionale, Madame Marie-Paule MEUNIER, très présente sur le territoire et attentive aux projets de la CCGPSL. C'est par son intermédiaire que la collectivité a pu rencontrer les responsables de cette SPL.

Concernant la question sur le conventionnement par une commune Monsieur NOYER répond que cela est possible. Il précise que ce conventionnement ne se limite pas aux marchés publics mais que l'ARPE se voit confier par la région un certain nombre de dossiers et de projets à mener pour lesquels elle a besoin de territoires d'expérimentation (communes adhérentes). La CCGPSL pourrait donc bénéficier d'actions sans avoir de financements à apporter.

Monsieur AL MALLAK confirme que les communes peuvent adhérer individuellement mais qu'il est plus intéressant que la CCGPSL adhère pour l'ensemble des communes.

*Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention de prêt temporaire d'actions avec le SICOVAL.*

### **15) Dépôt de candidature du Site « Saint-Guilhem le Désert – Gorges de l'Hérault » au renouvellement du Label Grand Site De France**

Monsieur le Président expose que la signature de la convention tripartite pluriannuelle de gouvernance pour la gestion du site classé des Gorges de l'Hérault et ses abords a été délibérée lors du conseil communautaire du 20 septembre 2016. Pour rappel, la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault est coordinatrice de la gestion du Grand Site de France, de l'élaboration du plan de gestion, puis de sa mise en œuvre en collaboration avec les autres communautés de communes et communes. Chaque collectivité (CC/communes) assure la maîtrise d'ouvrage de ses actions propres. Pour rappel, ci-dessous les enjeux qui ont permis de déterminer un plan de gestion (ce dernier n'est pas contractuel, il peut évoluer même après dépôt du dossier) :

- Prise en compte des enjeux identifiés à l'issue de l'Etude d'impact des loisirs nautiques (canoë-kayak) et de la baignade.
- Schémas de circulation (Causse de la Selle)
- Mise en place d'une gestion concertée du Ravin des arcs, préserver et améliorer l'accueil des visiteurs (sentier labellisé, convention avec les propriétaires pour les mesures agro-environnementales pour lutter contre la fermeture des milieux – Natura 2000 -, organisation et sécurisation du stationnement.....)

- Valoriser les 2 aires de points de vue sur la D122 (l'un entre St Martin de Londres et Causse de la Selle, l'autre entre le Causse de la Selle et Saint-Jean de Buèges)
- Projet de tourisme industriel sur la valorisation du barrage du Moulin Bertrand et de l'activité hydroélectrique sur Saint-Martin de Londres (coopérative d'électricité)
- Prise en compte du paysage dans le SCOT
- Réalisation de sentiers de randonnées pour valoriser le paysage, entretenir le petit patrimoine bâti (murs en pierre sèche...) (aucun sentier de randonnée sur ce secteur)
- .....

Monsieur le Président explique qu'un certain nombre d'actions communes aux 3 EPCI (Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault ; Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et suménoises et Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup) seront également à réaliser. A ce jour, celles identifiées portent essentiellement sur des actions de communication et de médiation. La clé de répartition financière sera formalisée à travers une convention annuelle. La commission Tourisme a proposé un engagement à hauteur de 20% pour la CCGPSL. Cette répartition se base sur la fréquentation touristique, la superficie et le nombre d'habitants et se décomposerait de la façon suivante : 70% pour la CCVH, 20% pour la CCGPSL, 10% pour la CCCGS. La participation de la CCGPSL pourra être réévaluée en fonction de l'avancée de l'aménagement du Ravin des Arcs.

Monsieur le Président ajoute que la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault a délibéré sur le dépôt du dossier de candidature fin décembre 2016. Le dossier sera ainsi présenté :

- à la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) à Montpellier : le jeudi 2 février
- à la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) à Paris : le jeudi 11 mai

*Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à approuver le dépôt du dossier de candidature porté par la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault auprès de la commission départementale puis nationale des Grands Sites de France.*

### **Action de la Communauté de Communes pour le développement touristique du territoire**

#### **16) Demande de subventions au Conseil Départemental de l'Hérault pour la mise en place de signalétique pour le GR de pays « Tours dans le Grand Pic Saint-Loup », et pour de la signalétique sur des sites d'escalade**

GR Pays « Tours dans le Grand Pic Saint-Loup » :

Monsieur le Président expose que la CCGPSL dans son cadre de développement des activités de pleine nature réalise un GR de pays « Tours dans le Grand Pic saint-Loup ». Pour cela, elle demande une aide auprès du département pour l'aménagement de la signalétique de départ et la signalétique directionnelle de l'itinéraire. Cette signalétique sera posée sur le tracé aux points stratégiques et aux croisements. Elle sera conforme à la charte signalétique du département. Le montant de cet aménagement (fourniture et pose) s'élève à 11372.42€ ttc. La demande faite au département est de 70%.

Equipement de 5 sites d'escalade :

Monsieur le Président expose que la CCGPSL dans son cadre de développement des activités de pleine nature équipe les sites d'escalade de signalétique de sécurité et de départ sur 5 sites (Rocher du Tracastel à Saint-Jean de Buèges, Moulin de Bertrand au Causse de la Selle, Puech des Mourgues à St Bauzille de Montmel, Rocher du Gourdou à Valflaunes, Falaises de Claret ). Pour cela, elle demande une aide auprès du département pour l'aménagement signalétique de l'itinéraire. Le montant s'élève à 11809.52 €ttc

*Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à solliciter ces subventions.*

**17) Autorisation de signature de l'annexe annuelle 2017 de la convention entre l'EPIC et la CCGPSL**

Monsieur le Président expose que la convention triennale a été approuvée par le conseil communautaire en date du 19 juillet 2016. Il convient maintenant d'établir une convention annuelle qui décline les missions fixées pour le compte de l'année 2017.

Monsieur le Président indique que cette annexe précise d'une part les missions principales de l'Office de Tourisme que sont *accueillir informer-promouvoir-animer* et l'orienter vers des objectifs stratégiques notamment sur un classement en catégorie 3 ou encore la recherche de nouvelles recettes financières (commercialisation de produits packagés...). De plus, la CCGPSL confie à l'EPIC l'organisation d'événementiels en lien avec la promotion du territoire. La convention prévoit également la participation de l'EPIC au développement de projets (APN, oenotourisme, Grand Site de France,...).

*Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annuelle 2017 entre la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et l'Epic Tourisme et Loisirs en Grand Pic Saint-Loup.*

**18) Questions d'actualité**

Néant.

*La séance est levée à 20 h 00*

**Le Secrétaire de Séance**  
Signature

**Le Président**  
Signature